

Je sais que le ministre suppléant des Transports a dit que, personnellement, il jugeait souhaitable cette façon de procéder, mais les choses en sont restées là, monsieur l'Orateur. Sans doute estime-t-il être mal placé pour émettre autre chose que des hypothèses sur ce qui se produira, selon lui. Il me semble que le ministre suppléant aurait dû, au cours des deux derniers jours, aborder la question avec le ministre des Transports et des fonctionnaires du ministère pour voir s'ils sont prêts à faire plus qu'exprimer une opinion personnelle, et à aller même jusqu'à consentir à ce qu'une proposition aussi souhaitable—je reprends les paroles mêmes du ministre—soit incluse dans la loi.

Depuis quelques mois, monsieur l'Orateur, nous entendons de plus en plus parler du problème de la pauvreté au Canada, des disparités régionales quant aux revenus et aux occasions d'emploi. Or nous sommes saisis d'un bill concernant la construction d'une ligne de chemin de fer dans le Nord de l'Alberta. Il est permis de supposer qu'il n'y a pas tellement d'occasions d'emploi dans cette région pour la population indienne locale.

Si l'on voulait prendre des mesures tangibles et concrètes pour régler ce problème, monsieur l'Orateur, au lieu de recourir à des enquêtes effectuées par le Conseil économique, l'ARDA, le FODER et une foule d'autres agences gouvernementales, comme on l'a fait tant de fois ces dernières années, ce bill nous fournit l'occasion de le faire. La pauvreté reste une cruelle réalité et l'on prend peu de moyens tangibles pour y remédier.

J'ignore si les députés sont d'accord, monsieur l'Orateur, mais quand on a la chance de faire quelque chose de tangible pour accroître les occasions d'emploi dans certaines régions du pays, il serait bien triste de la laisser passer. Le bill nous offre cette possibilité. Le ministre d'État admet que c'est une bonne idée; pourquoi ne pas y donner suite alors?

Le ministre des Transports a quitté la Chambre et il se dit probablement que «tout va très bien pour lui, merci». Il s'en fiche, il est parti. Le ministre d'État, qui le représente, ne peut guère s'engager à propos de cette proposition. Je répète qu'il est difficile de le tenir responsable de cette situation.

On a posé au ministre, il y a deux jours, d'autres questions auxquelles le ministre suppléant ne peut sûrement pas répondre. Voici l'une d'entre elles: pourquoi le ministre, après sept ou huit mois, ne peut-il prendre de déci-

sion au sujet de la validité de certaines réclamations ayant trait à la ligne de chemin de fer construite par le National-Canadien, il y a quelques années? Cette question importante a été soulevée il y a deux ans, et, depuis lors, le ministre des Transports s'en occupe ou temporise. Le ministre d'État, député de Winnipeg-Sud, peut difficilement répondre à cette question-là.

Au point où nous en sommes, que peut-on faire de plus sauf exprimer son indignation devant le fait qu'à la troisième lecture du bill le ministre n'aura pas donné de réponse sérieuse aux questions qu'on lui a posées, et qu'il a quitté la Chambre. Que doit-on faire?

• (3.40 p.m.)

M. l'Orateur: Y a-t-il d'autres questions?

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, le premier ministre a dit que l'opposition était embarrassée quant à la façon de poser des questions, et j'admets que c'est exact. Les questions doivent être adressées au ministre compétent et, à ce sujet, je suis d'accord avec le premier ministre. Je trouve que le ministre suppléant des Transports est dans une situation étrange, puisque, pour ainsi dire, on lui a confié un bill qu'il ne prévoyait pas piloter. Il avait dit que le ministre des Transports reviendrait pour commenter le sujet. Le ministre des Transports est venu, puis il est reparti, et nous nous demandons qui est responsable du bill et qui le pilotera à la Chambre. Je suis reconnaissant au ministre suppléant des paroles qu'il a prononcées. S'il était à la tête du ministère, je crois que des mesures valables découleraient de nos délibérations. Vu la situation actuelle, je ne suis pas sûr qu'il en soit ainsi. Le ministre des Transports, en revenant à la Chambre, pourrait fort bien laisser au ministre suppléant le soin de donner suite à certaines propositions.

Il y a une question que j'aimerais aborder: l'emploi de gens de l'endroit, c'est-à-dire de gens qui habitent la localité où s'exécute un contrat. L'article 2 du bill explique comment l'on doit procéder pour les soumissions et ce que le National-Canadien doit faire à propos des contrats. Notre parti est d'avis qu'il faudrait autant que possible employer, dans l'exécution de certains travaux de construction, les gens des régions où s'effectuent ces travaux. Le ministre approuve cette idée, je pense. Néanmoins, nous n'avons pas la certitude que le gouvernement insistera pour que